

ASSEMBLEE GENERALE DU 30.06.2014 RAPPORT MORAL

1) La poursuite des actions d'influence en faveur du projet « Saône-Moselle, Saône-Rhin »

Seuls 6 mois se sont déroulés depuis notre dernière assemblée générale, tenue dans des circonstances quelque peu tardives en décembre dernier, dans l'attente puis le prolongement des conclusions de la « Commission mobilité 21 ». Cette dernière avait pour mission d'estimer l'opportunité des projets d'infrastructures du SNIT (Schéma National des Infrastructures de Transports) et à les hiérarchiser. Pour le projet qui nous intéresse tout particulièrement, la liaison « Saône-Moselle- Saône-Rhin », et notamment sa branche EST, élément-clé de la liaison navigable Rhin Supérieur-Méditerranée, tout en reconnaissant l'intérêt et l'opportunité du projet, la Commission l'avait inscrit dans les projets de très long terme, en l'occurrence au-delà de 2050 donc, position validée alors sans concertation par le Gouvernement.

Le Consortium, partenaire officiel de l'Etat dans la préparation du Débat public « Saône-Moselle, Saône-Rhin », ne pouvait se satisfaire de cet horizon calendaire, en net décalage avec la vision européenne en la matière. Rappelons à cet égard que le projet « Saône-Moselle, Saône-Rhin » a été inscrit en mai 2013 dans le cœur du Réseau Trans Européen Transport (RTE T) et qu'il constitue un maillon-clé du corridor multimodal transeuropéen reliant la Mer du Nord à la Méditerranée.

Eu égard à l'enjeu stratégique du projet pour l'intégration européenne, la valorisation du mode fluvial dans un meilleur rééquilibrage entre modes de transports terrestres, le développement économique des territoires dans le respect du développement durable, l'Union Européenne conditionne son engagement financier en faveur du projet à une réalisation en 2030 au plus tard.

L'objectif politique majeur de notre association est de ce fait d'aboutir à la prise en compte de cet échéance de 2030, également par l'Etat français. Le Consortium compte bien agir avec pugnacité, afin que lors de la prochaine révision des recommandations du rapport de la Commission 21, soit 2017, une nouvelle orientation puisse être prise en ce sens par le Gouvernement français.

Le Consortium a exprimé cet objectif majeur de son action dans le cadre d'une résolution, adoptée à l'unanimité par notre dernière assemblée générale, largement diffusée entretemps à nos relais et contacts politiques et institutionnels, ainsi qu'à la presse.

Consortium International pour le Développement des Voies Navigables

Pour le très court terme, nous avons également milité pour que les études engagées et largement menées dans le cadre de la préparation du débat public « Saône-Moselle, Saône-Rhin » soient rendues au minimum aux partenaires de l'opération, mais également menées à leur terme. Leurs résultats sont en effet susceptibles d'abonder les travaux et réflexions menées à partir de cette année par VNF et RFF sur la question de la valorisation de la chaîne logistique multi et intermodale sur le corridor Mer du Nord Méditerranée, articulée bien sûr autour de la voie d'eau, étude à laquelle le Consortium sera associée et au sein de laquelle nous entendons bien faire entendre notre voix.

Pour ce qui concerne le rendu des études techniques et socio-économiques de la liaison Saône-Moselle, Saône-Rhin, VNF prévoit bel et bien une restitution partielle cette année encore, en principe à l'automne, décision à laquelle nous avons sans nul doute contribué. Nous resterons très attentif à cet égard.

2) La valorisation des atouts du transport fluvial

Au-delà de la promotion très spécifique et très ciblée de la liaison Rhin Supérieur Méditerranée, l'action du Consortium s'inscrit, conformément à ses statuts, en faveur de la promotion de la voie d'eau, sous toutes ses facettes, et à cet égard tout particulièrement du transport fluvial. La valorisation de ses atouts, l'enjeu d'un meilleur ré-équilibrage modal, dans l'optique du développement durable, de la réduction des gaz à effets de serre, constituent des points d'ancrages des actions d'influence du Consortium. A cet égard, le Consortium a par exemple fait parvenir une proposition de question écrite à l'ensemble des parlementaires de l'axe Rhin-Rhône, en complément de deux autres questions écrites portant plus spécifiquement sur le rendu des études en cours sur « Saône-Moselle, Saône-Rhin », leur finalisation, ainsi que sur la confirmation de l'intérêt du projet Saône-Moselle, Saône-Rhin. Cette action a eu pour conséquence à ce jour le dépôt de plus de 20 questions écrites au Gouvernement.

3) Activités d'influence et élargissement de la base de l'association

Dans ce contexte de promotion à la fois modale (le transport fluvial) et infrastructurelle (la liaison Saône-Moselle, Saône-Rhin), les deux piliers de notre action, nous avons poursuivi tout au long de ces derniers mois, nos efforts de mobilisation de nouveaux membres et de consolidation et développement de nos réseaux. Ainsi, la Présidente-déléguée, Françoise Branget, a-t-elle pu participer à différentes manifestations, colloques, réunions organisées par les associations « Avenir Transports » et TDIE (Transport, Développement, Intermodalité, Environnement) et Provoideau. Nous avons par ailleurs été présents au dernier SITL où notre Vice-Président et nouveau Trésorier, Jean-Michel ZORN a pu relancer divers prospects et nouer de nouveaux contacts prometteurs, notamment avec des partenaires potentiels européens à Bruxelles. Jean-Michel ZORN a par ailleurs participé au lancement des assises des chargeurs fluviaux, organisés par VNF, le 2 décembre 2013.

Au final, nous pouvons saluer en 2013 l'adhésion de deux logisticiens fluviaux « Interbarge Shipping » et « Danser France », ainsi que l'accord quant à l'adhésion de la CCI de Région Franche-Comté

Consortium International pour le Développement des Voies Navigables

4) Mise en ligne et modernisation du site internet

Une association d'influence telle que le Consortium ne peut se permettre de ne pas être présente sur la toile. Une grande partie du début de l'année 2013 a été consacrée à l'élaboration, puis à la constitution d'un site internet mis en ligne en juin 2013 sous l'adresse suivante, et qui fait l'objet de régulières procédures de révision et d'amélioration de son contenu.

<http://www.voies-navigables.org/>

Il est complété, rappelons-le, par un « espace membre » permettant à ceux-ci d'accéder à tous les documents opérationnels, non publics, de l'association.

5) Perspectives : l'indispensable valorisation des synergies

Entre acteurs et promoteurs du transport fluvial tout d'abord. Afin de gagner en efficacité dans nos actions d'influence, la coordination avec nos différents partenaires doit encore se renforcer. Plusieurs pistes sont explorées en ce sens et pourraient trouver des traductions très concrètes dans les tout prochains mois, tant pour la promotion globale du transport fluvial que pour celle de la liaison Saône-Moselle, Saône-Rhin.

En vue d'une meilleure prise en compte des atouts du fluvial au sein des chaînes logistiques, le Consortium gagnerait également à renforcer ses actions en faveur de l'intermodalité. Son association à l'étude sur le corridor multimodal Mer du Nord -Méditerranée devrait lui permettre d'agir en ce sens, tout en privilégiant bien entendu et c'est son essence même, la poursuite de la promotion du transport fluvial et du développement de ses infrastructures et équipements.